

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 863

présenté par

M. Le Gac, rapporteur au nom de la commission des lois et M. Delautrette

-----

**TITRE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi le titre :

« visant à encourager, à faciliter et à sécuriser l'exercice du mandat d'élu local ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La proposition de loi ne crée pas, au sens juridique, de statut de l'élu, mais elle leur octroie des droits afin de faciliter, de sécuriser mais aussi d'encourager l'exercice du mandat local. Le présent amendement vise donc à refléter plus fidèlement le contenu de la proposition de loi.